



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS SUR ÉPREUVES PROFESSIONNELLES
POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR PRINCIPAL
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

SESSION 2008

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2 DU 17 SEPTEMBRE 2008

ÉTUDE DE CAS

OPTION : MÉTROLOGIE

(Durée : 4 heures - Coefficient : 2)

(TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 6 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE)

MÉTROLOGIE

Session 2008

Concours Technicien Supérieur Principal de l'Industrie et des Mines

Cette épreuve comporte 2 exercices.

EXERCICE 1 :

La société NEGOCE SERVICE CONTROLE (N.S.C.), implantée dans votre région mais inconnue de la DRIRE, vous adresse un dossier de demande d'agrément pour l'installation et l'inspection périodique de chronotachygraphes numériques (document 1)*.

Vous établirez un projet de réponse argumentée au demandeur, présentant un état exhaustif des écarts par rapport à la réglementation en vigueur et précisant, le cas échéant, les démarches complémentaires à effectuer.

Le contenu du dossier et les textes réglementaires applicables sont en pièces jointes.

EXERCICE 2 :

La société XPESAGE, qui est réparateur d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) avec son système d'assurance qualité approuvé par le Laboratoire National de métrologie et d'Essais, vous écrit pour vous demander la démarche à suivre pour rendre conformes à la réglementation les IPFNA appartenant aux 3 clients suivants, installés dans votre région :

- a) la société Tournesol a acheté à une entreprise de travaux publics d'une autre région un pont bascule à romaine, PRECIA LT75, vérifié périodiquement et déclaré transportable par le vendeur. Cette société fait du négoce de céréales. Elle souhaite utiliser, pour des transactions commerciales, ce pont bascule nouvellement installé qui a fait l'objet d'une approbation de modèle national.
- b) La société CROQUETTE fabrique et conditionne des aliments pour le bétail. Elle a déplacé en 2004 un pont bascule électronique équipé de 4 capteurs, conforme à un certificat d'approbation nationale de modèle. Après déplacement, cet instrument n'a pas fait l'objet d'un contrôle réglementaire et a été réservé à un usage interne.
Or, aujourd'hui, l'entreprise souhaite que ce pont bascule soit utilisé pour les transactions commerciales.
- c) La société LECOCQ exploite un abattoir de volailles et fait du conditionnement de viandes. Elle souhaite éditer une étiquette indiquant le poids, le prix à payer et le prix au kilogramme, à l'aide d'un ordinateur assurant la gestion de la production et d'une imprimante. La balance utilisée est une balance ayant un certificat d'approbation CE de type avec indication du poids seul. Elle est équipée d'un dispositif de sauvegarde des données.
Cette balance sera connectée, pour fournir le poids, à l'ordinateur qui transmettra les informations à l'imprimante, pour l'édition des étiquettes. Cette imprimante a fait l'objet d'un certificat d'essai.

Rédiger un courrier de réponse à la société XPESAGE pour ces trois affaires, à l'aide des textes réglementaires joints.

** La partie du dossier en version originale, composante du dossier, est présentée à titre purement indicatif.*

Documents joints

Page

Document 1

Demande d'agrément chronotachygraphes numériques de la société NEGOCE SERVICE CONTROLE (N.S.C). (109 pages)3

Document 2

Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure. (6 pages)113

Document 3

Arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure. (9 pages)119

Document 4

Arrêté du 7 juillet 2004 relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques. (4 pages)128

Document 5

Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques. (21 pages)132

Document 6

Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux IPFNA. (18 pages)153

Document 7

Arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des IPFNA. (11 pages)171

Document 8

Arrêté du 26 mai 2004 relatif aux IPFNA, en service. (7 pages)182